



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°218

SEANCE D'ASSEMBLEE GENERALE du 29 juin
Présidence de Monsieur Matthieu BILLIARD

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, les Membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis pour leur séance d'Assemblée générale sous la présidence de Monsieur Matthieu BILLIARD.

ETAIENT PRESENTS SELON LE REGISTRE

PRÉSENTS :

Mmes BLANCHARD, DAGORN, GRELLIER, HALIMI, HUMEAU, LUCIANI, PETITRENAUD, TANGUY, WINDELS

MM. ANGIBAUD, BABICKI, BILLIARD, CHATEAU, CHOPLAIN, COUGÉ, COURANT, DEBERTEIX, GAUCHET, GAZEAU, LELIEVRE, MAUREL, NOYELLE, RAVARY, REIX, REYNOUARD, ROUSSEAU, VIOUX, VOYER, **Membres Titulaires**

Mme LEGRATIET,

MM. BATAILLE, BERTRAND, CESBRON, DEBRUYNE, EMERIAU, FLAMANT, GUIONNET, LANGEVIN, LEROY, POLLONO, ROUILLER, SALLE, **Membres associés**

MM. ANGIBAUD (Vitrines de Saumur), AUDOIN (LA POSTE), CORVEE (ENEDIS), LIGONNIERE (Anjou Tourisme) DOUGE représenté par M. Camus (Tribunal de Commerce), SALOU (JCE49), ROBLEDO (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER **Conseillers techniques**

M GROUD Président d'Honneur

EXCUSES :

Mmes BENOIT, BEURTON-LE MIGNON, BRATEAU, GIFFARD, LEROUGE, MENARD,
MM ARAM, BESNIER, BODET, BORJON-PIRON, DE GOURMONT, DORIVAL, FAIQ,
FAUVEAU, GANG, JABER, JEGOU JUSTEAU, LACLIE, LE MAOUT, MARBACH, PICOT,

Membres Titulaires

Mme QUERAN, SAUVOUREL,

MM BESSARD, BOISSEAU, CORGNET, FILLON, FRANCO, LAILLET, MARTIN, PORTIER
REMITA, RONGERE, **Membres associés**

Mmes DABIN (département 49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS), DEKENUYDT
(CMA49) FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), CHADELAUD (Banque de France),
DARSONVILLE (VEGEPOLYS VALLEY)

MM APAIRE (MEDEF Choletais), AUDOUIN (La Poste), BALLARINI (ALTER), BEDOUIN (We
Network), BESSARD (Mécène & Loire), BORJON-PIRON (ADECC), COUPRIE, (CPME),
DAVY (SIEM), de GUISTI (CIA), GOUDEAU (DESTINATION ANJOU), LAIZE représenté par
M BOIREAU (CHAMBRE D'AGRICULTURE), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49),
DOLAY (UDCM49), GERARD (DDT), GIDOIN (ALDEV & ANGERS TECHNOPOLE), JUGUET
(Ordre des avocats), LANDRAU (CJD), LEBLOIS (DCF49), LE MONNIER (COMITE LOCAL
DES BANQUES), MANESSIER (SOLUTION éco), BOURGEAIS, ROLLAND (ASDEPIC),
SCHAUPP, (MEDEF) PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), RENAUDIN (VITRINES
D'ANJOU), SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES DE
MAINE-ET-LOIRE), **Conseillers techniques**

PARTICIPENT ÉGALEMENT :

MME ASTOUL Juliette, CCI

MME BARRE Marion, CCI

MME CAPELE Sandrine, CCI

MME COUPRIE Isabelle CCI

MME GIRAUD Valérie, CCI

MME HERAUD Florence, CCI

M.HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises

M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale

MME LARDIER Nadège, CCI

M LE BOURLAY Patrick, CCIR

M MERLET Antoine, CCI

M PELERIN Bruno, CCI

MME PICHARD THIBEAU Aude, CCI

MME PRINGAULT Pauline, CCI

M. RANCHOUX Pascal, CCI

Mme ROCHER Anne, CDP49

MME SEPTANS Christelle CCI

MME VERWEE Anne-Marie, CCI

DELIBERATION RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT DENOMME « LA GRANGE » A CHOLET

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la CCI de Maine et Loire ; Réunie le 29 juin 2023 à Saumur, après avoir constaté que plus de la moitié des membres en exercice sont présents, soit 26 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques : Articles L.1, R.1211-1, R.1211-2 et R.4111-1

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes

VU l'article 4.4.5.1 du règlement intérieur de la CCI de Maine et Loire,

VU l'avis du Bureau du 11 avril 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 17 mai 2023,

Contexte :

Afin de répondre aux besoins complémentaires de salles de sport pour le CAMPUS Eurespace dont le nombre d'apprentis est en continuelle croissance, la CCI a l'opportunité d'acquérir le bâtiment dénommé « la Grange, le Bordage Neuf » parcelle cadastrale numéro 234 d'une surface d'environ 280 m² utilisée en salle de sport. Ce terrain communique directement avec le CAMPUS Eurespace au prix de 270 000€ net vendeur, soit un montant total de 291 325,49€ frais inclus.

La date de signature de l'acte est planifiée le 11 juillet 2023 en l'étude de Maître Desvaux, Place Lafayette à Angers en présence du vendeur, Monsieur Dominique Mousset.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale du vingt-neuf juin 2023

- Valide l'acquisition du bâtiment dénommé « la Grange, le Bordage Neuf » parcelle cadastrale numéro 234 d'une surface d'environ 280 m² au prix de 270 000 € net vendeur soit un montant total de 291 325,49€ frais inclus.
- Donne tous pouvoirs à son Président ou à tout délégataire qu'il désignera, pour signer tous les actes ou pièces et procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération

décrite ci-dessus et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.

Présents au moment du vote : Membres Titulaires

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0
Quorum	26

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président



Matthieu BILLIARD